

ministère dit depuis au moins deux ans que certains changements au système actuel sont à l'étude; mais aucune mesure n'a été prise. Entre-temps, les pêcheurs commerciaux de la côte ouest sont dans une situation vraiment intolérable.

Dans certains ports de pêche, on essaie actuellement de percevoir des droits alors qu'on n'en perçoit pas dans des ports à quelques milles en amont ou en aval sur la côte. Dans certains lieux où l'on perçoit des droits il n'y a pas de services d'eau, d'électricité, de surveillance et le reste, alors qu'il y en a ailleurs. La situation est telle que de nombreux pêcheurs commerciaux sont pratiquement en révolte ouverte contre les règlements existants.

Des pêcheurs commerciaux m'ont apporté leur compte en me disant qu'ils préféreraient aller en prison plutôt que de le payer, car ils jugeaient les frais injustes par rapport au traitement accordé à d'autres pêcheurs. Le ministre conviendra avec moi qu'il y a quelque chose qui cloche là-dedans. Comme la question touche presque tous les pêcheurs commerciaux du littoral de la Colombie-Britannique, je demanderais au ministre d'user de son influence auprès du ministère des Transports pour pousser celui-ci à adopter une politique plus équitable et plus pratique au point de vue administratif.

M. Pascoe: Monsieur le président, je ne prendrai que très peu de temps car, comme l'ont signalé d'autres députés, les crédits du ministère des Pêcheries ont été examinés très minutieusement par le comité permanent des pêcheries. Je veux seulement consigner au compte rendu certains traits saillants du rapport de la Commission d'enquête sur la mise en marché du poisson d'eau douce. Ce rapport, publié tout récemment, renferme une foule de choses intéressantes ma région. Lake Centre est ainsi nommé, évidemment, à cause du lac de la Dernière-Montagne. Il se fait beaucoup de pêche commerciale dans ce lac, surtout en hiver.

Un communiqué publié après le dépôt du rapport à la Chambre des communes signale ce qui suit:

Cette commission composée d'un seul membre a été établie par le gouvernement en juillet 1965, afin d'étudier les problèmes d'exportation de l'industrie du poisson d'eau douce au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Ontario et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Je veux parler plus particulièrement de la Saskatchewan, mais je sais que le Manitoba

[M. Barnett.]

s'intéresse vivement à l'industrie du poisson d'eau douce. Le communiqué poursuit en ces termes:

La Commission royale d'enquête a été instituée par suite de recommandations du comité fédéral-provincial des pêches des Prairies qui a étudié la fluctuation des prix et de la demande de produits de la pêche en eau douce ainsi que les moyens d'améliorer les recettes des producteurs primaires grâce à une mise en marché plus efficace.

Le régime proposé par le commissaire, M. George H. McIvor est calqué sur le système de la Commission canadienne du blé pour la vente des céréales dans l'Ouest. C'est peut-être parce que M. McIvor a été commissaire en chef de cet organisme. Encore une fois, monsieur l'Orateur, il recommande de vendre le poisson d'eau douce selon les principes en vertu desquels fonctionne la Commission canadienne du blé. De cinq à sept membres nommés par le gouvernement fédéral siègeraient à l'Office de commercialisation et ce dernier aurait le droit exclusif de vendre du poisson d'eau douce. Seuls les pêcheurs pourraient lui livrer du poisson. La vente s'effectuerait selon les principes de la Commission canadienne du blé, c'est-à-dire qu'il y aurait un prix initial et que l'on rassemblerait pour la vente tous les produits de la pêche. Les pêcheurs recevraient alors un paiement définitif. Je le répète, la Saskatchewan s'intéresse de très près à la pêche en eau douce.

● (4.40 p.m.)

Je signale au ministre que, d'après le rapport, la Saskatchewan vient au troisième rang en ce qui concerne les prises de poissons d'eau douce, tout de suite après l'Ontario et le Manitoba. De 1962 à 1964, les prises ont atteint le chiffre considérable de 14,452,000 livres par année, en moyenne, soit 12.3 p. 100 du total des prises de poissons d'eau douce au Canada. Toutefois, je trouve particulièrement remarquable que l'augmentation des prises, ces dernières années, a excédé de 29.5 p. 100 le niveau des années 1955 à 1959. On voit par ce tableau qu'il s'agit de la plus forte augmentation des prises de poissons d'eau douce parmi toutes les industries de pêche du pays.

Monsieur le président, je signale ces chiffres au ministre parce que je sais que l'Ouest s'intéresse vivement à ce programme de mise en marché; aussi, je compte que, grâce à lui, le gouvernement voudra étudier ce programme en coopération avec les gouvernements provinciaux.

L'hon. M. Robichaud: Monsieur le président, mes observations seront très brèves, car je ne veux pas retarder l'adoption de mes crédits. Je sais toutefois que les députés